



ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR EN CORSE pour la mise en œuvre des mesures sanitaires liées au COVID-19



1- Préambule :

Le préfet de région, en concertation avec la Collectivité de Corse et les partenaires sociaux, a mis en place un groupe de travail à visée opérationnelle avec les représentants de la filière tourisme afin d'aider les professionnels à poursuivre ou reprendre leurs activités en mettant en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour protéger efficacement leurs salariés du risque de contamination par le COVID-19.

Dans cet objectif, la DIRECCTE de Corse et l'Agence du Tourisme de Corse, en collaboration avec la fédération Corse de l'hôtellerie de plein-air, la Fédération régionale de l'hôtellerie de plein-air et l'UMIH, avec l'appui de la CARSAT Sud-Est et des services de santé au travail de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, ont organisé un travail partenarial pour mettre à disposition des professionnels de l'hôtellerie de plein air, les informations utiles sur les préconisations sanitaires à respecter et sur les moyens de les mettre en application.

2- Présentation :

L'hôtellerie de plein-air recouvre des activités très diverses avec des spécificités : restauration et restauration rapide, commerce, animations culturelles et sportives à destination d'adultes ou d'enfants, accueil de la clientèle, services administratifs, entretien des espaces verts, des locaux et des emplacements, installation des locatifs, maintenance des équipements. Aussi, afin que les professionnels de ce secteur aient plus facilement accès à toutes ces informations pour les aider à l'élaboration des conditions de reprise de leur l'activité, elles sont recensées dans le présent document et accessibles directement par des liens hypertextes.

Bien entendu, l'ensemble de ces préconisations pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire et des décisions prises par les pouvoirs publics.

3- Boîte à outils

Vous pouvez accéder ci-dessous directement aux informations par les liens hypertextes

❖ Les informations communes à toutes les activités professionnelles :

- OIRA covid-Outil interactif d'évaluation des risques en ligne
- Protocole national de déconfinement ainsi que toutes les informations sur les conditions de reprise de l'activité
- Le Question-Réponse sur le COVID 19 du Ministère du Travail
- Le Question-Réponse sur le COVID 19 du Ministère de la Santé
- Comment préparer la reprise de votre activité (INRS)
- Quelle est la responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail ?
 - Les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité
 - Responsabilité de l'employeur et droit de retrait

❖ Les protocoles et guides spécifiques pour les professionnels HCR :

- Préconisations sur les mesures sanitaires covid19 dans l'hôtellerie en corse
- Protocole de déconfinement commun à toute la profession HCR
- Protocole sanitaire hôtellerie de plein air campings et parcs résidentiels de loisirs
- Guide de bonnes pratiques pour les acteurs de la location meublée touristique
- Guide de bonnes pratiques résidences de tourisme, clubs et villages vacances
- Guide de bonnes pratiques espaces de loisirs d'attractions et culturels

❖ **Les fiches conseils génériques :**

- Fiche de poste type référent covid19
- Autodiagnostic de santé
- Que faire en cas de suspicion covid19 ?
- Logigramme de décision pour les salariés vulnérables
- La prise de température
- Aération-ventilation-climatisation
- Consignes sanitaires à mettre en œuvre afin de permettre la réouverture des piscines

❖ **Les fiches métiers utiles pour la profession de l'hôtellerie de plein air :**

- Fiche travail sur un chantier de jardins espaces verts
- Fiche métier travail en caisse
- Fiche travail dans un commerce de détail alimentaire
- Fiche travail dans un commerce non alimentaire
- Fiche métier femme et valet de chambre hôtellerie
- Fiche métier réceptionniste veilleur de nuit
- Fiche métier blanchisserie
- Fiche métier agent de maintenance

❖ Tout ce qui est utile de savoir à propos des masques :

- Les questions/réponses sur les différents types de masques
- Tout savoir sur le masque grand public
- Comment bien porter et entretenir son masque ?
- Quelles sont les plateformes de commande en ligne fiables pour les masques ?
 - A quoi sert le dispositif STOPCOVID19.fr
 - Accéder à la plateforme STOPCOVID19.FR
 - Accéder à la plateforme de commande de la Poste
 - Accéder à la liste des fabricants recensés par la Direction Générale des Entreprises

❖ Outils de communication et d'information sur les mesures sanitaires :

- Où trouver les affiches relatives aux gestes barrières ?
- Comment se laver les mains ?

❖ Quelles aides financières pour réduire le coût lié aux multiples achats nécessaires pour la mise en œuvre des mesures sanitaires :

- Ameli.fr – Carsat Sud-Est
- Fiche information sur la subvention prévention covid19 pour les entreprises de moins de 50 salariés

- Pour obtenir un accompagnement personnalisé, un conseil, une information, des réponses à toutes vos questions sur les mesures sanitaires à respecter et la protection de la santé et sécurité de vos salariés, contactez votre service de santé au travail : [santé au travail de Haute-Corse](#) ou [santé au travail de Corse-du-Sud](#).
- Vous pouvez également solliciter les conseils ou l'accompagnement des services de la [CARSAT SUD-EST](#) et de la [DIRECCTE](#).